



Séance du Vendredi 22 Octobre 2021

Invitation adressée le vendredi 8 octobre 2021, par David TRIOMPHE

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le Vendredi 22 octobre 2021 à 18h00 à l'école de Sellières.

Membres Présents

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme ANTOINE Alexandra	Enseignante, adjointe école de Sellières
	Mme FRACHEBOIS Céline	Enseignante, TR ¹ , rattachée à l'école de Sellières
	Mme MICHOT Agnès	Enseignante, adjointe école de Sellières
	M. TRIOMPHE David	Enseignant, Directeur Ecole Sellières
	Mme APRILE Claire	Enseignante, adjointe école de Sellières
	M. BECHERAS Sébastien	Enseignant, adjoint école de Sellières
	Mme MATHIS Mylène	Enseignante, TR ¹
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	M. JACQUOT Daniel	Président du SIVOS ² de Sellières, maire de Récanoz
	M. JOLY Bernard	Maire de Sellières
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)	Mme LARDERET Isabelle	Titulaire
	Mme LEPEU Syndie	Titulaire
	Mme LAGRANGE Déborah	Titulaire
	Mme MAIRET Marie	Titulaire
	Mme PICARD Amandine	Titulaire
Membres invités	Mme LARDERET Isabelle	Présidente APE ³ « Les Petites Pommes »

1

Membres Absents, excusés

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit	Mme LEFEVRE Nadine	Inspectrice de l'Education Nationale – Circonscription de Lons Nord
	Mme VURBIER Marie-Claire	Enseignante, adjointe école de Sellières
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	Mme BERNARD-LESEIGNEUR Françoise	Maitre E Rased de Poligny
	Mme CHATELAIN Malorie	Responsable Périscolaire

¹ TR : Titulaire Remplaçant. Assure des remplacements d'enseignants sur l'école ou sur des écoles de la circonscription.

² SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

³ APE : Association de Parents d'Elèves

Membres Absents,

	NOM - Prénom	Qualité
Membres de Droit		
Membres Elus (représentants de Parents d'élèves)		
Membres invités	M. KRYZEK Jean-Christian. GUICHARD Sébastien M. BRULEBOIS Jean-Louis Mme BUYS Nelly M. GERDY Jean-Paul M. GREVY Serge M. ROSAIN Claude Mme FELS Esther Mme CHATELAIN Malorie	Maire de Toulouse-le-Château Maire de Le Villey Maire de Vers-sous-Sellières Maire de Monay Maire de Mantry Maire de Chemenot Maire de La Charme Psychologue Scolaire (Rased de Poligny) Responsable Périscolaire

Ordre du Jour

Ordre du jour :

- ⇒ Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'Ecole,
- ⇒ Règlement Intérieur du Conseil d'école,
- ⇒ Règlement Intérieur de l'école de Sellières,
- ⇒ Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2021/2022 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2022/2023,
- ⇒ Projet d'école et Projets pédagogiques,
- ⇒ Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté (PPMS),
- ⇒ Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2020/2021,
- ⇒ Services Périscolaires,
- ⇒ Association de Parents d'élèves « Les petites Pommes »,
- ⇒ Questions diverses.

Questions adressées préalablement communiquées

I. Résultats des élections des Représentants de Parents d'élèves au Conseil d'École

Les élections ont eu lieu le Vendredi 8 Octobre 2021.

Etaient à pourvoir 7 sièges au Conseil d'école, correspondant au nombre de classes.

Nombre d'inscrits : 219

Nombre de votants : 109

Soit 46.58% de participation (48.31% en 2020/21)

Sont élues ***Titulaires***, Mmes PICARD Amandine, LARDERET Isabelle, LEPEU Syndie, LAGRANGE Déborah, MAIRET Marie.

2 sièges ne sont pas pourvus.

Le conseil d'école pour l'année scolaire 2021/22 est installé.

II. Règlement Intérieur du Conseil d'école

Le règlement Intérieur du Conseil d'école présente la composition du conseil d'école (membres de droit à part entière avec voix délibératives, membres avec voix consultatives pour les affaires les concernant, les membres invités pour consultation), les attributions du conseil d'école, son fonctionnement, les modalités de délibérations... 3

Il est rappelé que le Conseil d'école est un temps d'échange, institutionnel, entre les différents membres de la communauté éducative. Il est empreint de respect et bienveillance.

De même, le conseil d'école n'est pas un conseil de discipline : ce n'est pas le lieu d'études de situations individuelles (qui seront étudiées lors d'Equipe Educative).

Le [règlement Intérieur du Conseil d'école](#) est voté à l'unanimité par le Conseil d'école,

III. Règlement Intérieur de l'école de Sellières

- ▶ établi à partir du Règlement Intérieur Départemental type établi au vu du Code de l'Education et des textes réglementaires en vigueur,
- ▶ définit :
 - les conditions d'inscription et d'admission à l'école primaire

=> L'article L131-1 du Code de l'éducation impose désormais une obligation d'instruction des enfants dont l'âge est compris entre 3 et 16 ans. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles. Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis, dans le cadre du projet d'accueil des élèves de moins de 3 ans, validé par M. l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale à la rentrée de Septembre 2019..

Pour les enfants de deux ans, l'admission peut conduire à un accueil différé tout au long de l'année scolaire en conformité avec les conditions énoncées dans l'article D.113.1 du code de l'éducation (rentrée suite aux vacances de la Toussaint ou de Noël).

La fréquentation régulière de l'école maternelle est obligatoire à partir de 3 ans, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur

- ▶ Définit l'organisation du temps scolaire et des APC
- ▶ Rappelle les conditions de fréquentation et d'obligation scolaire (retard, absence...)
- ▶ Définit les conditions d'accueil et de surveillance des élèves,
- ▶ Rappelle les droits et obligations des élèves, de leurs parents, des enseignants,
- ▶ Définit les règles de vie à l'école,
- ▶ Définit les modalités de concertation enseignants/parents
- ▶ Le règlement intérieur est soumis au vote du le conseil d'école chaque année scolaire (1^{er} conseil), et est porté à la connaissance de tous les membres de la communauté éducative (joint au compte-rendu du conseil d'école).

4

Le règlement Intérieur de l'école est voté à l'unanimité par le Conseil d'école, et sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves pour en prendre connaissance.

V. Effectifs et Répartitions pour l'année scolaire 2020/2021 et prévisions d'effectifs pour l'année Scolaire 2020/2021

A. Effectifs et répartition - Année scolaire 2021/2022 (au 04/01/2021)

Classe 1 :		Classe 2 :		Classe 3 :	Classe 4 :	Classe 5 :	Classe 6 :		Classe 7 :	
Mme Antoine		Mme Vurbier		Mme Bécheras	Mme Michot	M. Triomphe	Mme Aprile		M. Bécheras	
TPS	PS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
9	11	7	15	23	20	20	13	13	5	22
20		22		23	20	20	26		27	
158										

B. Effectifs prévus – Année scolaire 2022/2023

Élèves répartis par niveau										
Niveaux	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Total
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										7
Effectifs constatés (au 05/10/2021)	9	18	16	23	20	19	14	18	22	159
Montée pédagogique (automatique)	0	9	18	16	23	20	19	14	18	137
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	0	9	18	16	23	20	19	14	18	137
Entrées (directeur)	8	10	0	0	0	0	0	0	0	18
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL * (directeur)	8	19	18	16	23	20	19	14	18	155

* TOTAL = Montée pédagogique directeur + (Entrées - Sorties)

Les répartitions pour l'année 2021/22 seront précisées au conseil d'école du mois de juin.
Baisse des effectifs : possibilité d'entrer dans le champ d'étude de la carte scolaire pour fermeture d'une classe.

IV. Projet d'école 2018/2021 et Projets pédagogiques

A. Le Projet d'école 2018/2021

Les axes :

Assurer un parcours de réussite pour chaque élève

- ☑ Améliorer la compréhension de l'écrit littéraire.
- ☑ Améliorer la compréhension des écrits fonctionnels.

Actions

- Mettre en œuvre un « cahier » collectif de vocabulaire sur toute la scolarité.
- Participer au « Printemps des poètes » ou autres « semaines dédiées »
- Effectuer des échanges épistolaires ou numériques
- Constituer des « fleurs de langue »

Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire

- ☑ Harmoniser les programmations et les outils de travail par cycle..

Actions

- Elaborer des progressions communes.
- Transmettre des outils de classe en classe

Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente

- ☑☑ Favoriser l'ouverture culturelle des élèves
- ☑☑ Favoriser l'éducation à la citoyenneté.

Actions

- Mettre en place un cahier mémoire, un cahier « Musée », un mur « Musée »
- Visiter des musées, des expositions, assister à des séances de cinéma, de théâtre, de contes...
- Elaborer des projets artistiques et culturels avec différents partenaires.
- Réaliser des expositions, « alimenter » le blog de l'école.
- Terminer l'aménagement du « Square souvenir 1914-18 »

B. Les projets Pédagogiques

- **Dispositif « Ecole et Cinéma »** : 6 classes sont inscrites à ce dispositif. Les objectifs de l'opération École et Cinéma visent une formation de **l'enfant spectateur** par la découverte active de l'art cinématographique en salle.

Inscrire sa classe au dispositif École et cinéma nécessite d'accompagner les élèves par une réelle éducation à l'image pour les aider à mieux appréhender notre monde et ses représentations. En amont et en aval de chaque projection, un travail pédagogique sur le langage cinématographique, et l'acquisition de repères historiques sont proposés **en classe** (visionnage d'extraits de films, écoute d'extraits sonores, utilisation de *l'Atelier cinéma*, dessins, recherches, exposés...).

Dans une démarche d'éducation au spectateur, les enseignants sont invités à emmener leurs élèves dans une « vraie » salle de cinéma, sur les 3 films de la programmation.

Le dispositif École et cinéma s'intègre au PEAC de l'élève (rencontres, pratiques, connaissances). Il permet d'éveiller sa curiosité et d'accéder à une première culture cinématographique. Un film vu en salle est une œuvre qui possède une dimension sensible et esthétique. **Au contact d'œuvres cinématographiques, l'élève développe son intelligence sensible et émotionnelle en apprenant à mettre des mots sur ses sensations et ses émotions. Il découvre d'autres cultures, s'ouvre à l'altérité.**

Le dispositif École et cinéma s'intègre également au parcours citoyen par une éducation aux médias et à l'information (EMI) et une éducation à la citoyenneté (EMC). **Évoluant dans un monde où l'image sous toutes ses formes est omniprésente, l'élève, dès son plus jeune âge, est invité à apprendre à « lire » une image et à en dégager le sens pour développer son esprit critique.**

6

Pour le 1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
<i>Vendredi 26 Nov à 14h</i> <i>Mardi 30 Nov à 9h</i>	<i>Jeudi 27 Janv 14h</i> <i>Jeudi 3 Fév 14h</i>	<i>Vend 1^{er} Avril 14h</i> <i>Vend 8 Avril 14h</i>

Transports et entrées financées par l'APE

► **Lire et faire lire** : 2 bénévoles de Sellières, en lien avec l'Association « Lire et faire lire » dont l'objectif est de favoriser et développer le goût de lire, interviendront prochainement dans 3 classes de l'école.

► **CPIE** (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement) propose de s'inscrire le projet « Aire Educative Terrestre ; il s'agit de valoriser des espaces du territoire afin de préserver la biodiversité, et de favoriser les rencontres.

Les 2 classes de cycle 3 s'inscrivent dans cette démarche et une rencontre avec le CPIE est prévue pour construire le projet courant novembre.

▶ **Projet « Mamida » (Classe de GS)**

Projet de création théâtrale en lien avec le Colombier des Arts de Plainoiseau.

« "Mamida" est une invitation à vivre l'aventure fantasmagorique de Mamida et sa chienne Boulette, entre fable écologique et récit de femme indépendante. La spécificité, c'est que ce projet s'écrit en caravane pour une toute petite jauge de spectateurs. Ces derniers verront alors se déployer un décor évolutif titillant tous les sens et mêlant arts plastiques, manipulations marionnettiques et machineries. »

▶ **Scènes du Jura :**

Classes et spectacles retenus :

- ▶ Je veux, je veux, je veux Classe de GS (**à vérifier**) Vendredi 12 novembre à 14h30
- ▶ J'irai dormir près d'un arbre Classe de CP Lundi 16 mai à 14h30,
- ▶ J'irai dormir près d'un arbre Classe de CE1 Lundi 16 mai à 14h30
- ▶ J'irai dormir près d'un arbre Classe de CE2/CM1 Lundi 16 mai 2022 à 14h30,

Transports et Entrées financées par l'APE.

▶ **Moulin de Brainans**

Les Classes de GS, CP, CE1 et CE2/CM1 se sont rendues au Moulin de Brainans le jeudi 23 et le vendredi 24 septembre pour assister au spectacle « Là d'dans y'a » par la compagnie les 3 rêveurs (spectacle vivant mêlant musique, théâtre et poésie). Financement du transport par l'APE, les entrées par la coopérative scolaire.

7

▶ **Natation – Cycle 2** : un cycle « piscine » est en cours depuis le 14/09 pour les élèves de CP et CE1, jusqu'au 9/11 à la piscine de l'INSPE à Lons-Le-Saunier.

Test d'aisance aquatique et/ou Attestation du Savoir Nager.

▶ **Mathématiques – Cycle 3** : une professeure de mathématiques, retraitée, participe, aux côtés de l'enseignant de la classe de CM1/CM2 à un projet en mathématiques, axé notamment sur la résolution de problèmes.

▶ **Cycle Handball** : les 4 classes d'élémentaire ont bénéficié de 4 séances d'initiation au hand avec le club de Poligny.

▶ **Cycle Tennis de Table** : un cycle de découverte de l'activité Tennis de Table est proposé aux quatre classes élémentaires

▶ Sortie de la classe de TPS/PS aux Vergers de Sellières : remerciements adressés à M. et Mme Mathon pour leur accueil.

V. Présentation des Plans de Prévention et de Mise en Sûreté

Ce document, destiné à aider les écoles et les établissements scolaires à définir un plan de prévention et de mise en sûreté face à l'accident majeur, comporte quatre pages qui présentent aussi clairement que possible les informations et la démarche pour la mise en place de mesures destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Il est complété par une série de fiches, directement utilisables, pour opérationnaliser les différentes étapes d'élaboration de ce plan. Il s'efforce de prendre en compte la diversité des situations, étant bien entendu que certains risques, comme la tempête ou les transports de matières dangereuses, peuvent survenir dans des lieux très divers alors que d'autres, en revanche, sont clairement identifiables localement.

VI. Coopérative Scolaire : bilan de l'année Scolaire 2019/2020

⇒ **Coopérative scolaire (mandataire : M. Becheras à la rentrée 2021)**

Bilan financier 2020/2021 (Cf. Annexe 3)

Charges : 3137.75€

Produits : 3775,00€

Bénéfices : 637,25€

Remerciements adressés aux Municipalités pour les subventions versées.

8

Questionnement quant à l'adhésion à l'OCCE : M. Bécheras rappelle que le Coopérative scolaire doit être affiliée à un organisme permettant d'une part la validation des comptes par un commissaire, qui se porte alors garant de la validité des comptes, et d'autre part, l'adhésion à une assurance pour l'école.

Pour précision : « L'affiliation de la coopérative à l'OCCE est non seulement un moyen sûr, de garantir la légalité de la gestion de l'argent, mais elle dispense aussi de l'organisation de conseils d'administration associatifs ou de tenue d'assemblée générale. Toutes les coopératives scolaires OCCE du Jura sont des sections locales de l'association départementale OCCE 39, loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée jeunesse et sport.

Une fois créée, l'adhésion est annuelle, calculée sur la base du nombre d'adhérents (adultes + élèves). Elle permet d'obtenir l'ouverture d'un compte bancaire dont les conditions ont été négociées au niveau départemental.

Toutes les coopératives bénéficient d'un contrat assurance MAIF-MAE national permettant de couvrir ses activités (sorties scolaires, fêtes diverses...) ses biens et ses personnes.

Elles sont accompagnées quotidiennement tant sur l'aspect financier, administratif que pédagogique ».

► Projets réalisés en 2020/21 :

Vente de photos de classes, de calendriers. En raison du contexte sanitaire, les actions ont été limitées.

VII. Services Périscolaires

Actuellement, le restaurant scolaire accueille 100 à 110 élèves quotidiennement. De nouveaux personnels ont été embauchés par le SIVOS pour le temps de la pause méridienne. De même, les équipes ont été renforcées sur les temps d'accueil du matin et du soir (effectifs en hausse).

Rappel : les inscriptions doivent se faire IMPERATIVEMENT avant le mercredi 18h00 pour la semaine suivante.

VIII. Association de Parents d'élèves « Les petites pommes »

Remerciements à l'APE pour la prise en charge des coûts sur les sorties scolaires.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 12 octobre 2021.

A venir une action « les réconforts de l'automne » : vente de produits locaux (commerçants et artisans) au bénéfice de l'APE,

Marché de Noël le vendredi 10 décembre à partir de 16h30 (informations à venir)

9

IX. Questions et informations diverses

- Réflexion quant au mobilier des classes : il serait nécessaire d'envisager le renouvellement du mobilier (chaises et tables d'écoliers) de 2 classes (CE1 et CM1/CM2).

- Anti-pinces doigts : installés sur les 3 portes donnant sur l'extérieur,